



COMMUNE de SAINTE OUENNE

Département des Deux-Sèvres

2025

PROCES VERBAL

Date de convocation :

05.12.2025

Conseillers :

En exercice : 13
Présents : 8
Pouvoirs : 2
Votants : 10

Secrétaire de séance :

Madame DIAS DA
COSTA Aurélie

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Jeunes, sous la présidence de Monsieur Thierry LEMAITRE, maire de la commune.

Présent.e.s :

Mmes et MM. AUDEBERT Romain, BERNABÉ Sarah, BERQUIÈRE Benjamin DIAS DA COSTA Aurélie, DURRANDE Quitterie, LEMAITRE Thierry, PESLIER Philippe et TRICARD Pierre.

Absent.e.s excusé.e.s :

Mmes et MM. CAZAJOUS Cindy, COUSSOT Étienne (pouvoir à P. Tricard), ÉVRARD Élisabeth, GEAY James (pouvoir à X), HERJAN Mickael ;

Ordre du jour :

1. Validation procès-verbal
2. Pont de la santé
3. Groupe scolaire
 - Emprunt bancaire*
 - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre*
 - Point sur le chantier*
 - Rythmes scolaires*
 - Gestion des ressources humaines*
4. Point sur les affaires courantes
 - Cheminement doux*
 - Projet photovoltaïque*
 - PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial Val de Gâtine*
 - Modification du PLUI*
 - Convention territoriale globale 2026-2030*
5. Questions et informations diverses

Un élu devant s'absenter en milieu de séance, l'ordre des sujets mis à l'ordre du jour est modifié et certains seront reportés à la prochaine séance.

1. VALIDATION PROCES-VERBAL

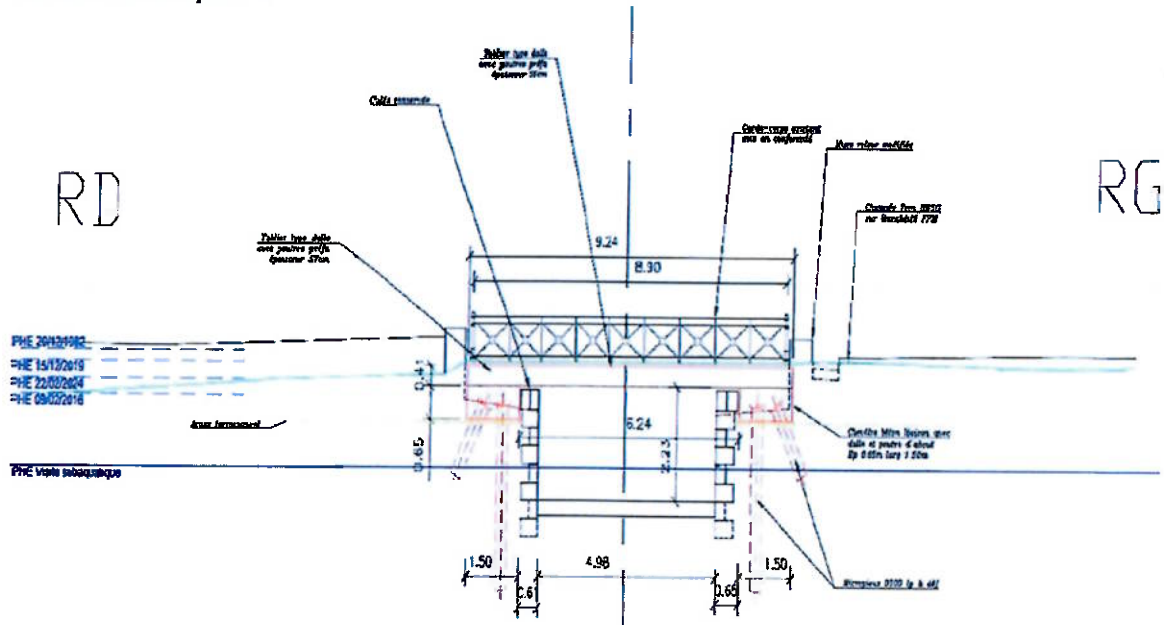
Validation du procès-verbal du conseil municipal du 19 novembre 2025 à l'unanimité des présents.

2. PONT DE LA SANTE

Monsieur le maire effectue une synthèse de la note descriptive du diagnostic avant-projet.

Cette note présente les enjeux et contexte du projet, les données techniques (environnementales, réseaux, hydraulique, géotechnique...), les solutions techniques envisagées, le programme des travaux, le planning prévisionnel et l'approche financière du projet.

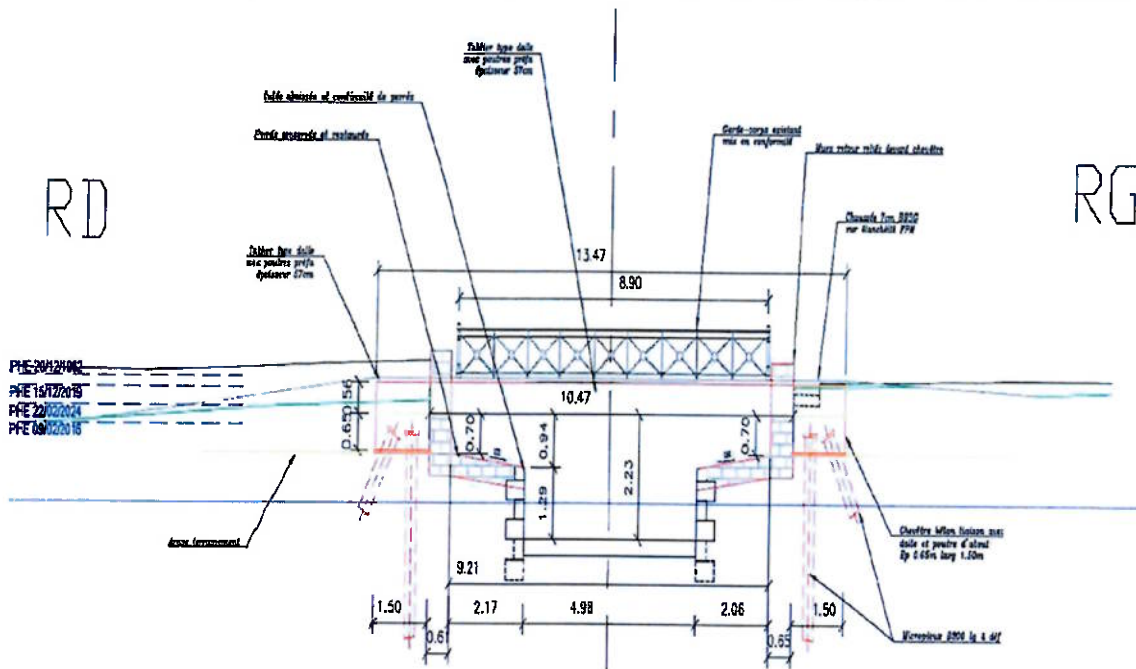
Solution technique n°1



Solution technique n°2

Elle prévoit l'élargissement de l'ouverture hydraulique de l'ouvrage par recul du parement de la culée et maintien des perrés pour une gestion de l'énergie hydraulique au-dessus du radier.

Cet aménagement permet un débit avec pertes de charge de 88,2 m³/s vs solution 1 : 65,36 m³/s



La solution 2 est préférée car elle permet un meilleur débit d'eau répondant au débit d'une crue centennale par élargissement du passage d'eau actuel

Sur le fondement de la solution 2, le Maire présente une évaluation des travaux prenant en compte une base de prix indexée 2026 et 2 hypothèses de répartition des charges.

Répartition par collectivité en fonction du domaine territorial (1)

Maîtrise d'Ouvrage	SAINT-MAXIRE	SAINTE-OUENNE
Pont	153 901,46	153 901,46
Mur 1		29 441,52
Mur 2		56 282,98
Mur 3	43 351,21	
Mur4	26 931,96	
Enrochements	30 989,02	
Total HT/ MOA et solutions	255 173,65	239 625,96
Aleas 10 %	25 517,37	23 962,60
Montant total € HT	280 691,02	263 588,56
Montant total € TTC	336 829,22	316 306,27

Répartition à 50 % par collectivité (2)

Maîtrise d'Ouvrage	SAINT-MAXIRE	SAINTE-OUENNE
Pont	153 901,46	153 901,46
Mur 1	14 720,76	14 720,76
Mur 2	28 141,49	28 141,49
Mur 3	21 675,61	21 675,61
Mur4	13 465,98	13 465,98
Enrochements	15 494,51	15 494,51
Total€ HT/ MOA et solutions	247 399,81	247 399,81
Aleas 10 %	24 739,98	24 739,98
Montant total € HT	272 139,79	272 139,79
Montant total € TTC	326 567,75	326 567,75


RESTE A CHARGE	SAINTE-OUENNE (1)	SAINTE-OUENNE (2)	DIFFERENCE
Sans SUBVENTION	263 588,56	272 139,79	8 551,24
SUBVENTION 80%	52 717,71	54 427,96	1 710,25
SUBVENTION 60%	105 435,42	108 855,91	3 420,49

Pour mémoire SAINT MAXIRE assure la gestion du projet et effectue les avances de fonds

Suivant cette analyse, les élus souhaitent partir sur la solution technique n°2.

En ce qui concerne la répartition financière, et considérant le travail administratif de la commune de Saint-Maxire, le conseil municipal se prononce pour une répartition du montant HT des travaux (solution n°2) à 50 % entre les deux communes.

Ils conditionnent tout de même, la poursuite du projet, à l'obtention des subventions afin de ne pas mettre le budget communal en pression compte tenu des autres projets en cours.

 N° 2025-70 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	Le Conseil municipal, Prend note de la notice descriptive DIAG-AVP – MOE du projet de réhabilitation du Pont de la Santé ; Souhaite retenir la solution technique n°2 ; Vote une répartition à 50 % du financement des travaux entre les communes de Sainte-Ouenne et Saint-Maxire ; Conditionne la poursuite du projet, à l'obtention des subventions ; Charge le maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.
---	--

3. GROUPE SCOLAIRE

EMPRUNT BANCAIRE

Comme prévu au budget 2025, pour financer les travaux du groupe scolaire, la collectivité a besoin de contracter un emprunt.

Les établissements bancaires ont été consultés pour obtenir les offres suivant les éléments ci-après :


- Capital emprunté : 200 000 €
- Type de taux souhaité : Fixe
- Durée du prêt : 15 ou 20 ans
- Remboursement : Trimestriel

Le maire présente le tableau comparatif, et précise que les taux augmentent toutes les semaines.

Banque consultée	Banque des territoires			Crédit Agricole	
	n°1	n°2	n°3	n°1	n°2
Proposition					
Capital emprunté	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Durée du prêt	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans
Type de taux	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
Taux	3,99%	4,01%	4,02%	4,52%	4,52%
Échéance	Constante sans différé d'amort.	Constante différé d'amort. 1 an	Constante différé d'amort. 2 ans	Constante	Constant en K Intérêts dégressifs
Remboursement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel
Montant échéance	3 640,59 €	3 772,72 €	3 914,28 €	3 811,16 €	1ere éch. : 4 740,00 € dernière éch. : 2 528,25 €
Coût global	291 247,20 €	301 817,60 €	313 302,40 €	304 892,80 €	291 530,00 €
Validité de l'offre	11/12/2025	11/12/2025	11/12/2025	15/12/2025	15/12/2025
Autres conditions	Adhésion = prise de participation en capital : 4 500 € possibilité de verser sur 1, 3 ou 5 ans	Adhésion = prise de participation en capital : 4 500 €	Adhésion = prise de participation en capital : 4 500 €	Com. d'engagement de 0,1% soit 200 € Différé d'amort. possible en K (12 mois) Rbst anticipé autorisé	Com. d'engagement de 0,1% soit 200 € Différé d'amort. possible en K (12 mois) Rbst anticipé autorisé

Banque consultée	Banque Postale		Crédit Mutuel
	n°1	n°2	n°1
Proposition			
Capital emprunté	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Durée du prêt	15 ans	20 ans	20 ans
Type de taux	Fixe	Fixe	Fixe
Taux	3,77%	3,94%	4,40%
Échéance	Constant en K Intérêts dégressifs	Constant en K Intérêts dégressifs	Constant en K ou échéance constante
Remboursement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel
Montant échéance	1ere éch. : 5 679,11 € dernière éch. : 3 364,95 €	1ere éch. : 4 951,56 € dernière éch. : 2 524,63 €	3 772,17 €
Coût global	257 953,30 €	280 266,76 €	302 173,26 €
Validité de l'offre	16/12/2025	16/12/2025	31/12/2025
Autres conditions	Com. d'engagement de 0,1% soit 200 € Rbst anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle	Com. d'engagement de 0,1% soit 200 € Rbst anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle	Com. d'engagement 400 € Rbst anticipé : possible paiement des indemnités contractuelles

Le Maire propose de retenir la banque postale et de partir sur une durée de 15 ans afin de limiter le coût global du crédit. Il indique que l'effort financier de la collectivité sera important sur les 3 derniers trimestres de 2026 et les 2 premiers trimestres de 2027. Puis la collectivité retrouvera un rythme de remboursement « normal » en août 2027 car l'emprunt concernant la cantine sera terminé.

 N° 2025-71 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	<p>Le Conseil municipal,</p> <p>Retien l'offre de prêt de la Banque Postale telle que présentée ci-après ;</p> <p><u>Principales caractéristiques du contrat de prêt :</u></p> <p>Score Gissler : 1A Montant du contrat de prêt : 200 000,00 € Durée du contrat de prêt : 15 ans Objet du contrat de prêt : financer les investissements</p> <p><u>Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2041 :</u></p> <p>Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.</p> <p>Montant : 200 000,00 € Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 09/02/2026, en une fois avec versement automatique à cette date</p> <p>Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,77 % Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle</p>
---	--

	<p>Mode d'amortissement : constant</p> <p>Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle</p> <p><u>Commission d'engagement</u> : 0,10 % du montant du contrat de prêt</p> <p>Autorise le maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux deux contrats de prêt décrits ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.</p>
--	--

Un élu doit quitter la séance. Faute de quorum, les sujets objets de délibérations sont reportés à la prochaine séance.

- Prêt relais et décision modificative : sujet retiré de l'ordre du jour.
- Amortissement tondeuse : sujet ajourné
- Provisions pour risques : sujet ajourné
- Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement sur 2026 : sujet ajourné

Le maire poursuit et évoque les autres thèmes.

AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Comme annoncé à la dernière séance l'architecte Luc Cogny fait valoir ses droits à la retraite et il n'y a pas de repreneur de son activité. Par conséquent, il convient de transférer les missions restantes à compter du 1^{er} janvier 2026 à un cotraitant architecte. Ce dernier se substituera à Luc Cogny, en tant que mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre.

Par conséquent, monsieur Cogny a fait parvenir un avenant confiant les missions restantes au mandataire : AZ Architecte représenté par Marc Billeaud – Architecte DPLG.

L'avenant n'ayant aucune incidence financière sur le marché, le maire le signera dans le cadre de sa délégation.

POINT SUR LE CHANTIER

Le maire présente aux élus les plans d'aménagement et d'équipement des classes. Les agents et enseignants ont été consultés et des propositions ont été faites. Les élus ont fait des propositions d'équipement sur la base de ce qu'ils ont vu lors d'une visite de l'accueil de loisirs de Coulonges-sur-l'Autize. Lundi la chappe de l'espace couloir, sanitaire, local ménage devrait être faite.

Un second remplissage de pellets a eu lieu mercredi. Nous allons pouvoir faire une première estimation de la consommation.

Le Maire fait un point financier sur le projet et indique qu'un acompte de 16 112 € a été versé par le Département au titre de l'aide « Solidarité Départementale ».

Les travaux de toiture ont une moins-value de 2 498.85 € HT et, en raison des modifications apportées aux travaux intérieurs et au gros œuvre, le Maire a demandé à l'architecte de nous faire un point d'étape sur l'avancée financière du marché.

RYTHMES SCOLAIRES

Une réunion, élus et un représentant des parents, a eu lieu le 4 décembre 2025 avec Madame ROULLEAU du service enfance jeunesse de la communauté de commune Val de Gâtine. Le point a été fait sur les services proposés en matière d'accueil du mercredi. Mme ROULLEAU s'est engagée à communiquer les tarifs et la capacité d'accueil du site de CHAMPDENIERS. Faute de réponse, la responsable des affaires scolaires l'a relancé et programmé une réunion avec des représentants des parents pour définir en commun le questionnaire.

A l'issue, il sera fait une enquête d'opinion auprès des parents d'élèves pour avoir leur avis sur le passage à la semaine de 4 jours d'école ou le maintien à 4,5 jours.

L'adjointe aux affaires scolaires précise que dans le cas où les rythmes scolaires devraient être modifiés, il conviendra de transmettre « un projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026 » auprès de la direction académique, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale. Le dossier doit être remis avant le 6 février 2026.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Un agent a été recruté pour la rentrée de janvier, en remplacement de l'agent dont l'arrêt maladie est prolongé. Elle est actuellement en poste à la commune de Vouillé et son contrat se termine fin 2025.

4. POINT SUR LES AFFAIRES COURANTES

CHEMINEMENT DOUX

La signalétique verticale posée, il reste à réaliser le marquage au sol tout le long de L Pierredière, dès que le temps le permettra.

Un courrier a été fait au Conseil Départemental pour demander de sécuriser la liaison douce au niveau du virage. Une participation financière pour l'aménagement a été sollicité. Une autre alternative leur a été proposée : achat du matériel par le département et pose par les agents communaux.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Le maire informe qu'une rencontre a eu lieu mercredi 10 décembre avec Madame Cottet du SIEDS. Le maire a demandé à ce que le SIEDS étudie à nouveau la possibilité d'installé des panneaux photovoltaïques sur le boulo-drome du stade mais également, sur le Citypark, sur le parking communal « Bonneau » et la cantine pour de l'autoconsommation.

Elle va réaliser une étude technique dont le résultat sera présenté en début 2026. L'étude financière est conditionnée par la stabilisation des règles de financement car l'Etat met en place des règles nouvelles de mise en concurrence. Cette étude financière viendra dans un second temps.

PCAET : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL VAL DE GATINE

Le maire informe que le Plan Climat Air Energie Territorial est le document cadre qui guide la politique énergétique et climatique de la Communauté de Communes.

Il fixe la trajectoire 2050 et une feuille de route sur – ans pour l'ensemble des acteurs du territoire :

- Accompagner la transition énergétique
- Lutter contre le changement climatique
- Adapter le territoire aux évolutions à venir

Le projet peut être consulté sur le site internet de la Communauté de Communes, rubrique : Vivre et habiter.

Tout à chacun peut participer à la consultation jusqu'au 7 janvier 2026 à 17h00

- Par courrier à la Communauté de Communes Val de Gâtine 2, place Porte Sint Antoine 79220 Champdeniers
- Par mail : pcaet@valdegatine.fr
- Sur registre papier disponible au siège de la Communauté de Communes

MODIFICATION DU PLUI

Le maire informe des conclusions du commissaire enquêteur lequel a émis un avis favorable suite à l'enquête publique laquelle avait pour but d'informer et de consulter les habitants et les acteurs locaux sur les modifications des 3 PLUI (Val d'Egray, Gâtine-Aufize et Sud Gâtine). Il s'agit de corriger des incohérences de zonage et des prescriptions obsolètes soit

- adaptation des règles aux enjeux énergétiques avec l'autorisation de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation en zones d'activités, la mise à jour des linéaires de haies protégées...
- suppression de l'interdiction de parcs photovoltaïques au sol et des éoliennes en zone agricole sous conditions strictes : préservation des paysages, absence de co-visibilité avec les monuments historiques, limitation du mitage.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Le maire informe qu'une convention a été signée entre la Communauté de Communes Val de Gâtine, la CAF et la MSA. Elle vise à définir le projet du territoire à l'égard des familles et un plan d'actions pour optimiser l'offre de services existants par une mobilisation des co-financements.

- appui financier aux services aux familles du territoire
- assurer une qualité de services
- mise en place d'un suivi continu du plan d'actions et d'une gouvernance avec un comité de pilotage

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 9 janvier 2026 à la salle des fêtes.

Le maire présente une communication reçue le 27 novembre, de l'association PIMPON. Il s'agit d'un bar ambulant en Deux-Sèvres qui a pour objectif de fournir un service de proximité et un lieu de convivialité; le tout pour contribuer au maintien du lien social. L'association recherche des communes intéressées pour accueillir le camion PINPON tant sur des tournées régulières, hebdomadaires ou mensuelles que sur des événements ponctuels. Les élus sont favorables pour fester ce service et proposent de faire venir le camion PINPON en même temps que le marchand de Pizza.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 22 h 15.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES SUIVANT L'ORDRE DU JOUR

N° Délib.	Objet Délibération
2025-70	Décision relative au Pont de la Santé
2025-71	Emprunt travaux groupe scolaire - Banque Postale

Fait et délibéré le 11 décembre 2025 et ont signé le maire et la secrétaire de séance

Le maire,
Thierry LEMAITRE



La secrétaire de séance
Aurélie DIAS DA COSTA